

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 563

34 – HÉRAULT

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTPELLIER

Ventes et cessions

989 133 285 RCS Montpellier.

DORIZON.

Forme : Société de participations financières de professions libérales à responsabilité limitée.

Capital : 1000.00 EUR.

Adresse : 110, Allée Marie Curie, 34980 Montferrier-sur-Lez.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée signé électroniquement le 11/06/2026 : La société DORIZON, Société de participations financières de professions libérales à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, siège social 110 ALLEE MARIE CURIE 34980 MONTFERRIER SUR LEZ, RCS Montpellier 989 133 285, et la société BELDENT, SARL au capital de 1 000 €, siège social 2 RUE DU PUIT 34830 JACOU, RCS Montpellier 989 330 378, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société DORIZON par la société BELDENT. La société DORIZON ferait apport à la société BELDENT de la totalité de son actif réévalué, soit 66.552,85 €, à charge de la totalité de son passif, soit 3.861 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 62.691,85 euros. Le rapport d'échange est fixé à 9,52 parts sociales de la société BELDENT pour 1 part sociale de la société DORIZON, soit 952 parts sociales de la société BELDENT pour 100 parts sociales de la société DORIZON. En rémunération de cet apport net, 952 parts sociales nouvelles de 1 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société BELDENT à titre d'augmentation de son capital de 952 euros. Le capital de la société BELDENT serait ainsi amené de 1.000 € à 1.952 €. La Société DORIZON, absorbée, détenant 990 parts sociales de la Société BELDENT, absorbante, l'augmentation de capital résultant de la fusion sera suivie d'une réduction de capital de 990 €, pour ramener le capital social de la société BELDENT de 1.952 € à 962 €. Le montant de la prime de fusion d'un montant initial de 61.739, 85 € sera ainsi ramené à zéro après la réduction de capital opérée, et le solde de 2.427 € serait imputé sur les réserves disponibles de la Société absorbante. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires ou décisions d'associé unique des deux sociétés, le tout sous réserve d'absence d'opposition des créanciers. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2026, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société DORIZON depuis le 1er janvier 2026 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société BELDENT. La société DORIZON sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante : la société BELDENT, ainsi que ceux de la société absorbée : la société DORIZON dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les

conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit 30 jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce de Montpellier. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de Montpellier au nom des deux sociétés, suivant dépôts en date du 12/06/2026, et récépissés délivrés le 12/06/2026 par le Greffier, pour être annexé au registre du commerce et des sociétés..

